

# Livret d'accueil CAPPEI

*Promotion*

*Linda Darling-Hammond*

INSPE de l'Académie de Créteil  
2024 – 2025

## LINDA DARLING-HAMMOND



Linda Darling-Hammond est une éducatrice, chercheuse et autrice américaine reconnue pour son expertise en matière de politiques éducatives et de formation des enseignants. Elle est née le 14 décembre 1951 aux États-Unis. Darling-Hammond est surtout connue pour ses travaux sur la réforme de l'éducation, l'enseignement efficace et les politiques visant à réduire les inégalités dans le système éducatif.

Linda Darling-Hammond est largement reconnue pour son impact sur les politiques éducatives aux États-Unis. Elle a conseillé plusieurs gouvernements et organismes éducatifs, y compris le gouvernement fédéral et les administrations locales. En 2008, elle a dirigé l'équipe de transition de Barack Obama pour les questions d'éducation. En 2020, elle a été nommée présidente du California State Board of Education.

Linda Darling-Hammond est une ardente défenseuse de l'éducation inclusive, qui vise à garantir que tous les élèves, quels que soient leurs besoins individuels ou leurs origines, aient accès à une éducation de qualité. Ses travaux et ses recherches ont souvent souligné l'importance de l'équité dans l'éducation et la nécessité de créer des environnements scolaires inclusifs.

Linda Darling-Hammond a eu un impact significatif sur la façon dont l'inclusion est perçue et mise en œuvre dans le système éducatif. Son approche intégrée, combinant recherche, pratique et politique, a aidé à transformer les discussions et les actions autour de l'éducation inclusive. Elle reste une voix influente dans le domaine, guidant les efforts pour créer des environnements éducatifs où tous les élèves peuvent réussir.

Nous ne pouvons que vous souhaiter de vous laisser inspirer par cette personnalité.

# Sommaire

<b>LE MOT D'ACCUEIL DE LA RESPONSABLE DE LA FORMATION .....</b>	<b>4</b>
<b>DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>5</b>
<b>ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION CAPPEI.....</b>	<b>6</b>
UN PARCOURS DE MASTER.....	6
MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES .....	7
LA FORMATION EN M1 : UNE DOUBLE ARCHITECTURE.....	7
PRINCIPES GENERAUX DE L'ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS .....	8
<b>LES PARCOURS DE FORMATION .....</b>	<b>10</b>
1. ENSEIGNER EN SEGPA OU EREA.....	10
2. TRAVAILLER EN RASED DANS LES DEUX DOMINANTES.....	10
3. COORDONNER UNE ULIS OU UNE UE .....	10
<b>LES FORMATEURS DU POLE ECOLE INCLUSIVE :.....</b>	<b>10</b>
<b>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.....</b>	<b>11</b>
COORDONNEES UTILES .....	11
<i>Le service des formations pour l'école inclusive.....</i>	<i>11</i>
LES SITES DE FORMATION .....	11
<b>LES CONSIGNES DU SECRETARIAT POUR L'INSCRIPTION A L'UPEC.....</b>	<b>12</b>
<b>LES EPREUVES DU CAPPEI.....</b>	<b>13</b>
LES EPREUVES .....	13
COMPOSITION DES COMMISSIONS.....	13
<b>BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE .....</b>	<b>14</b>

## Le mot d'accueil de la responsable de la formation

L'école inclusive est à la fois un tournant historique dans l'histoire de l'école française et un enjeu majeur de transformation des pratiques professionnelles. S'il n'est pas simple de définir l'inclusion scolaire, retenons en première intention qu'il s'agit de créer les conditions d'une scolarisation la plus efficace possible pour tous les élèves, offrant à chacun la possibilité de se développer à l'école.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance que revêt votre formation à la fois professionnelle et universitaire en mettant en lumière le rôle indéniable que vous jouez ou jouerez dans les mises en œuvre au quotidien des principes propres à l'école inclusive. Votre volonté d'obtenir le CAPPEI vous honore et vous oblige !

À la rentrée, en accord avec le Rectorat qui finance vos droits d'inscription et avec l'INSPE qui prend en charge les frais de votre scolarité, vous serez pleinement inscrits à l'UPEC dans le parcours de master « École inclusive ». Vous aurez donc l'occasion de viser à la fois une certification professionnelle nécessaire pour devenir enseignant spécialisé - le CAPPEI- et un diplôme de master dont ce livret donnera les détails. C'est un notable enrichissement, un approfondissement et une reconnaissance du thème de l'éducation inclusive qui s'inscrit désormais pleinement dans le panorama de la recherche en sciences de l'éducation.

Le master a une ambition : l'articulation du développement des compétences professionnelles des enseignants et de la recherche en éducation. Ces deux mondes s'interpénètrent et la fonction d'un master est de favoriser la formation par la recherche et à la recherche. Le rythme de l'alternance qui sera le vôtre – semaines en INSPE alternant avec semaines en poste – assurera sa dynamique à votre année en mettant en perspective vos pratiques et les enseignements que vous recevrez à l'université.

C'est donc une année de défis personnels et professionnels qui s'ouvre pour vous aujourd'hui. L'ensemble des formateurs se joint à moi pour vous souhaiter une formation sereine, studieuse et accomplie.

STÉPHANIE NÉDELLEC

## Dispositions réglementaires

### **La formation CAPPEI s'inscrit dans les perspectives ouvertes en 2013 :**

« [Le service public de l'éducation] reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

Art L. 111-1, Code de l'Éducation – 2013

### **La formation est organisée conformément aux textes de références :**

- Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Circulaire du 12-2-2021 (MENJS - DGESCO A1-3)

- Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé en Annexe I de la Circulaire du 12-2-2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) (MENJS - DGESCO A1-3)

- Présentation générale de la formation et parcours de formation recommandée en Annexe II de la Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) Circulaire du 12-2-2021 (MENJS - DGESCO A1-3)

- Contenu des modules de formation en Annexe III de la Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) Circulaire du 12-2-2021 (MENJS - DGESCO A1-3)

# Organisation générale de la formation CAPPEI

## Un parcours de master

<b>Master « métiers de l'éducation et de la formation » (MEEF)</b> <b>Mention 4 : formation de formateurs</b> <b>Parcours 5 : « École inclusive »</b>		
<p><b>Le M1 : 324 heures divisées en deux semestres</b></p> <p><b>UE 1 et 4 : Tronc commun :</b> → construire une culture partagée de l'école inclusive</p> <p><b>UE2 et 5 :</b> Enseignements d'<b>approfondissement</b> et initiation à la recherche</p> <p><b>UE3 et 6 :</b> Enseignements dans les parcours de <b>professionnalisation</b></p>	<p>Prépare à la certification CAPPEI</p>	<p>Droits d'inscription financés par le Rectorat</p>
<p><b>Le M2 (facultatif) : 210 heures divisées en deux semestres</b> →</p> <p><b>UE 7 et 11 :</b> Pratiques réflexives de l'éducation inclusive</p> <p><b>UE 8 et 12 :</b> Construction d'une culture partagée de l'école inclusive</p> <p><b>UE 9 et 13 :</b> Initiation à la recherche</p> <p><b>UE 10 :</b> Langue vivante</p>	<p>Prépare au diplôme de master</p>	<p>Les droits à la charge de l'étudiant</p> <p>Les heures de cours sont sur temps personnel : certaines semaines de vacances et certains samedis</p>

## Modalités d'évaluation des connaissances

### Pour le M1

Modalité dit du contrôle final, qui implique une évaluation par UE ou ECUE.

Les UE du semestre sont compensables entre elles.

Une note plancher de 7/20 est nécessaire pour donner droit à une compensation entre les notes au sein d'un même semestre.

Une plaquette décrit précisément quelles sont les évaluations et les attendus des formateurs assignés à chacune d'entre elles.

Notez que les évaluations sont pensées en articulation, autant que possible, avec les épreuves du CAPPEI afin de limiter la charge de travail supplémentaire.

Exemple : Dans l'UE recherche, on vous accompagnera dans l'écriture du dossier professionnel de l'épreuve 2. L'évaluation portera sur cet écrit et n'ajoute donc pas de travail spécifique.

### Pour le M2 :

Les UE au sein de chaque semestre et entre les semestres sont compensables entre eux. Chaque UE fait l'objet d'une évaluation en contrôle dit final.

Une note plancher de 8/20 est requise pour l'UE du mémoire.

## La formation en M1 : une double architecture

La formation CAPPEI est divisée en deux blocs. Le premier est appelé bloc de «**Tronc Commun** ». Il dure 147 heures. Il réunit les étudiants par département. Les groupes se nomment :

**LG TC1**, pour Livry-Gargan, groupe de tronc commun 1

**LG TC2**, pour Livry-Gargan, groupe de tronc commun 2

**TO TC3**, pour Torcy, groupe de tronc commun 3

**BO TC4**, pour Bonneuil, groupe de tronc commun 4

**BO TC5**, pour Bonneuil, groupe de tronc commun 5

L'ambition de ce tronc commun est de conduire les stagiaires à se créer une culture partagée de l'éducation inclusive **au-delà des spécificités optionnelles** qui avaient cours traditionnellement depuis l'invention des certifications de spécialisation. **Des enseignants des deux degrés et de différents parcours se retrouvent dans les groupes de tronc commun.**

Le second bloc de formation est appelé « **Parcours de professionnalisation** ». Il dure 156 heures. Les groupes sont ici organisés par type de poste ; les lieux de formation ont été choisis au gré d'une logique numérique.

**Rased DP** : les stagiaires de la dominante pédagogique. Lieu de formation : Livry-Gargan  
**Rased DR** : les stagiaires de la dominante relationnelle. Lieu de formation : Livry-Gargan  
**ULIS 93** : les stagiaires en poste en Ulis dans le 93. Lieu de formation : Livry-Gargan  
**UE Académique** : les stagiaires d'UE (tous départements) Lieu de formation : Torcy  
**EGPA Académique** : les stagiaires de SEGPA (tous). Lieu de formation : Torcy.  
**ULIS 77/94** : les stagiaires d'Ulis des deux départements 77 et 94. Lieu de formation : Torcy.

L'ambition est ici de développer la culture spécifique, articulée à la culture générale de l'école inclusive, liée au poste spécialisé occupé par le stagiaire. Dans ce parcours sont créés des enseignements d'initiation à la recherche : ils serviront à accompagner à l'écriture du dossier professionnel. En plus de séminaires communs, chaque stagiaire reçoit un suivi individualisé par un formateur. Il est notamment visité sur poste une fois dans l'année.

**Nota bene : chaque stagiaire appartient donc à deux groupes !  
Son groupe de tronc commun et son groupe de professionnalisation**

### Principes généraux de l'organisation de l'emploi du temps

L'emploi du temps de la formation en Inspé se déroule sur 13 semaines. Elles sont réparties en trois périodes :

- 6 semaines de Tronc commun
- 7 semaines en approfondissement et professionnalisation en 2 vagues :
  - Vague 1 : Ulis 77/94, UE académique, Egpa Académique : Torcy
  - Vague 2 : Ulis 93, Rased DP Rased DR : Livry Gargan



## Les parcours de formation

### 1. Enseigner en Segpa ou Erea

Le module de tronc commun (144 h)		
<b>Le module professionnalisation SEGPA (52h)</b>	<b>Le module d'approfondissement Grande difficulté scolaire 1 (52h)</b>	<b>Le module d'approfondissement « Grande difficulté scolaire 2 » (52h)</b>

### 2. Travailler en RASED dans les deux dominantes

Le module de tronc commun (144 h)		
<b>Le module professionnalisation RASED (52h)</b>	<b>Le module d'approfondissement Grande difficulté scolaire 1 (52h)</b>	<b>Le module d'approfondissement « compréhension des attentes de l'école » (52h)</b>

### 3. Coordonner une ULIS ou une UE

Le module de tronc commun (144 h)		
<b>Le module professionnalisation ULIS ou UE (52h)</b>	<b>Le module d'approfondissement « Troubles spécifiques du langage et des apprentissages » (52h)</b>	<b>Le module « Troubles des fonctions cognitives » (52h)</b>

Les formateurs du **Pôle Ecole Inclusive** intervenant sur la formation CAPPEI :

- Loïc CAILLET  
[loic.caillet@u-pec.fr](mailto:loic.caillet@u-pec.fr)
- Christophe COULOUMY  
[christophe.couloumy@u-pec.fr](mailto:christophe.couloumy@u-pec.fr)
- Nadine GAUVAIN  
[nadine.gauvain@u-pec.fr](mailto:nadine.gauvain@u-pec.fr)
- Wilfrid IVORRA  
[wilfrid.ivorra@u-pec.fr](mailto:wilfrid.ivorra@u-pec.fr)
- Stéphanie NÉDELLEC  
[Stéphanie.nedellec@u-pec.fr](mailto:Stéphanie.nedellec@u-pec.fr) ou [stephanie.nedellec.ext@u-pec.fr](mailto:stephanie.nedellec.ext@u-pec.fr)

## Renseignements administratifs

### Coordonnées utiles

Le service du Pôle formations pour l'école inclusive

La responsable :

Stéphanie NÉDELLEC :  
01 49 56 37 13

Le secrétariat :

[pole-ecole-inclusive@u-pec.fr](mailto:pole-ecole-inclusive@u-pec.fr)

01 49 56 38 79

### Les sites de formation

## CAMPUS DE BONNEUIL-SUR-MARNE

### ADRESSE

ESPE de l'académie de Créteil-UPEC  
Rue Jean Macé  
94861 Bonneuil-sur-Marne Cedex  
Métro : Pointe du Lac (ligne 8)

### ACCES EN TRANSPORTS

- Métro ligne 8 "Créteil-Pointe du Lac" puis bus 393 ou 23 "Stade de Bonneuil"
- RER ligne A "Sucy-Bonneuil" puis bus 393 "Stade de Bonneuil"
- RER ligne C "Choisy-le-Roi" puis bus 393 "Stade de Bonneuil"
- RER ligne D "Créteil-Pompadour" puis bus 393 "Stade de Bonneuil"

## CAMPUS DE LIVRY-GARGAN

### ADRESSE

45, avenue Jean Zay  
BP 57  
93891 Livry-Gargan

### ACCES EN TRANSPORTS

- Métro ligne 5 "Bobigny-Pantin-Raymond Queneau", puis bus 147 "Charles de Gaulle".
- RER ligne B "Aulnay-sous-Bois" puis bus 613 "Président Kennedy".
- RER ligne E "Le Raincy Villemomble Montfermeil", puis bus 605 "Président Kennedy".

## CAMPUS DE TORCY

### ADRESSE

2, avenue Salvador Allende  
77200 Torcy

### ACCES EN TRANSPORTS

- RER A "Torcy", puis 10 minutes à pieds environ.

## Les consignes du secrétariat pour l'inscription à l'UPEC

Tout au long de la formation CAPPEI 2023-2024, vous devez **IMPERATIVEMENT** utiliser le courriel professionnel [prenom.nom@ac-creteil.fr](mailto:prenom.nom@ac-creteil.fr)

Dans la signature de vos mails que vous allez envoyer au secrétariat des formations école inclusive de l'INSPE de Bonneuil (renseignez le département 77, 93 ou 94 dont vous dépendez et le module).

Exemples : Ulis 77/94 Torcy, EGPA Torcy, UE Torcy, Ulis 93 Livry-Gargan, Rased DR ou Rased DP Livry-Gargan, ainsi que le tronc commun exemples : LGTC 1 et LGTC 2 Livry-Gargan, TOTC3 Torcy, BOTC 4 et BOTC5 Bonneuil).

Suivre les démarches pour l'inscription au Master 1 MEEF 4 école inclusive :

**Nous vous invitons à consulter régulièrement votre boîte mail académique, le service de la scolarité de l'INSPE de Bonneuil va vous envoyer un mail.**

**Pensez déjà à préparer les documents suivants qui vous seront demandés de joindre au dossier d'inscription Master 1 MEEF 4 école inclusive 2024-2025 :**

- **Copie de votre carte d'identité**
- **INE** : (sur dernier relevé de notes ou dernière carte d'étudiant)

L'INE est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

- **Copie de diplômes (BAC ou équivalent + dernier diplôme obtenu)**
- **Une photo d'identité** (pour votre carte étudiant 2024-2025) **notez vos prénom et noms (de naissance) au dos SVP**

Une fois ces documents regroupés **à réception du mail de la scolarité de l'INSPE de Bonneuil, ne tardez pas à compléter le dossier et suivez les recommandations pour l'envoi du dossier d'inscription.**

Les services numériques, l'accès à la BU et le tarif étudiant ne vous seront accessibles qu'une fois votre inscription administrative finalisée.

## Les épreuves du CAPPEI

### Les épreuves

**- épreuve 1 :** *une séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.*

*La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat.*

*L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.*

**- épreuve 2 :** *un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.*

*Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve. Il comprend :*

- Une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;*
- Un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.*

*Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.*

*Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.*

*Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.*

**- épreuve 3 :** *la présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne-ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.*

### Composition des commissions

Un IEN ASH ou IA-IPR ayant mission ASH

Un IEN ou un IPR ou un DASEN ou DASEN adjoint

Un formateur ou conseiller pédagogique impliqué dans la formation n'ayant pas suivi le candidat

Un enseignant spécialisé dans la même spécialité (ULIS, RASED, etc.) et dans le même degré.

## Bibliographie indicative

*Nota bene* : quoique cela puisse paraître une évidence, nous pensons nécessaire de rappeler que l'une des dimensions incontournables de toute formation est le recours à des lectures suivies, nombreuses, assimilées, qui viennent ensuite nourrir la réflexion et donc la pratique. L'expérience nous montre que les stagiaires entretiennent parfois un rapport désinvolte à la lecture, soit qu'ils pensent ne pas en avoir le temps, ne pas en être capables, soit qu'ils estiment que les connaissances issues de la recherche ne communiquent en rien avec les savoirs de la pratique. Nous ne saurions suffisamment insister sur la nécessité des lectures ci-dessous quand elles correspondent soit à la culture générale de l'enseignement spécialisé soit à la dimension spécifique aux postes que vous occupez.

- ARMAGNAGUE, M, & EBERSOLD, S (2021). *La fabrique du besoin éducatif particulier. Agora débats/jeunesses* (87), Presses de Sciences Po.
- ASTOLFI, J. P. (1998). *L'erreur, un outil pour enseigner*. ESF Sciences Humaines.
- BARRY V. (2011). *Identifier des besoins d'apprentissage*. Paris : l'Harmattan.
- BARTH B.M. (2001). *L'apprentissage de l'abstraction*. Paris : Retz.
- BAUDRIT A. (2007). *Relations d'aide entre élèves à l'école*. Bruxelles : De Boeck, coll.
- BENTOLILA A, GERMAIN B. (2019) *L'apprentissage de la lecture*. Les repères pédagogiques. Paris : Nathan.
- BIDEAUD J., LEHALLE H., VILETTE B. (2004). *La conquête du nombre et ses chemins chez l'enfant*. Presses universitaires du septentrion.
- BODIN R. (2018). *L'institution du handicap*. Paris : La dispute.
- CYRULNIK B. (2004). *Les vilains petits canards*. Paris : Odile Jacob
- ECALLE, J., & MAGNAN, A. (2015). *L'apprentissage de la lecture et ses difficultés-2e éd.* Dunod.
- FAYOL M. (2013). *L'acquisition du nombre*. Paris : PUF.
- FAYOL M. ; JAFFRE J.-P (2008). *Orthographier*. Paris : PUF.
- GARDOU, C. (2012). *La société inclusive, parlons-en*. Toulouse : Eres.
- GOLSE B. (2015, 5<sup>ème</sup> éd.). *Le développement affectif et intellectuel de l'enfant*. Paris : Masson.
- HOUDÉ O. (2004). *La psychologie de l'enfant*. Paris : PUF, coll. Que sais-je ?
- MUCCHIELI R. (2011). *Le travail en équipe : clés pour une meilleure efficacité collective*, ESF éditeur, coll. Formation permanente.
- NICOLAS S. (2007). *Introduction à la psychologie cognitive*. Editions In press concepts psy.
- NOËL M.-P. (2005). *La dyscalculie, développement numérique de l'enfant*. Paris : Solal Eds